

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021- 84

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUJILLY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Excusés : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. VALET Bruno

Absents : Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE LA FRITERIE AMBULANTE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la compétence « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le parc argonne découverte » ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire du 09/09/20 confiant délégations au Bureau et notamment celle de fixer les tarifs pour toute vente de matériel ;

Vu les offres d'achat de la friterie ambulante du Parc Argonne Découverte ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DECIDE de vendre à M. Alcide DUBOIS au prix de 1 000 euros la friterie ambulante du Parc Argonne Découverte.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT

